

CDR 2007 PRIVATE FLOW-THROUGH LP

RAPPORT SEMESTRIEL

30 juin 2009

Le présent rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du fonds contient les faits saillants financiers, mais non les états financiers annuels ou intermédiaires complets. À titre indicatif, nous joignons aux présentes les états financiers intermédiaires non vérifiés. Vous pouvez obtenir gratuitement des exemplaires additionnels de ces documents ou les états financiers annuels en composant le 1-800-268-8186 ou en écrivant à Goodman & Company, Conseil en placements ltée, Dundee Place, 1, rue Adelaide Est, 29^e étage, Toronto (Ontario) M5C 2V9.

Les porteurs de titres peuvent également communiquer avec nous afin de se procurer un exemplaire des politiques et procédures relatives aux votes par procuration, le dossier des votes par procuration ou l'information trimestrielle sur le portefeuille.

Rapport du conseil des gouverneurs

Goodman & Company, Conseil en placements Ltée, à titre de société de gestion de votre fonds (la « société de gestion »), reconnaît que ses affaires reposent sur une base de confiance. Pour cette raison, depuis 1996, elle fournit aux investisseurs un organe indépendant responsable de la gouvernance (le « conseil des gouverneurs ») qui surveille les opérations de la famille de Fonds Dynamique (les « Fonds »), y compris votre placement. Certains des membres du conseil des gouverneurs entretiennent des liens avec les Fonds depuis leur établissement en 1957.

En 2007, conformément aux nouvelles exigences réglementaires, la société de gestion a mis sur pied un comité d'examen indépendant (« CEI ») dont le rôle est d'examiner les cas de conflits d'intérêts soumis par la société de gestion et de formuler des recommandations ou d'approuver la marche à suivre, le cas échéant. À l'heure actuelle, le CEI est composé de cinq membres, qui sont tous des membres du conseil des gouverneurs. Le CEI et le conseil des gouverneurs sont deux organes distincts.

Le rôle du conseil des gouverneurs consiste à représenter les intérêts des investisseurs des Fonds et à agir à titre de conseiller de la société de gestion. Cette responsabilité est exprimée dans le mandat du conseil des gouverneurs :

- Aider à protéger les intérêts des porteurs de titres des Fonds;
- Superviser les activités des Fonds afin qu'elles soient gérées dans l'intérêt des porteurs de titres et de manière juste et prudente;
- Assumer un rôle de conseiller à la société de gestion et au fiduciaire des Fonds.

Le conseil des gouverneurs est formé des membres suivants : M. Ronald Singer (président), M. Alain Benedetti, M. Richard Crowe, M. Brahm Gelfand, M. Garth MacRae, M. Robert Ruggles et M. Frank White. M. Singer est associé retraité de Hyde Houghton, Chartered Accountants; il est lié aux Fonds depuis 1957 et à la société de gestion depuis 1996. M. Benedetti est vice-président du conseil et associé directeur du Canada d'Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l. à la retraite. M. Crowe est retraité et il était président, gestionnaire de portefeuille et associé fondateur de Senecal and Associates Investment Counsel. M. Gelfand est associé principal de Lapointe Rosenstein, cabinet d'avocats. M. MacRae est administrateur pour Dundee Corporation et Patrimoine Dundee inc., société mère de la société de gestion. M. Ruggles est à la retraite. Il était conseiller en placement et gestionnaire de portefeuille de même qu'associé fondateur de Ruggles & Crysedale Inc., qui a par la suite fusionné avec Guardian Capital Group Ltd., société de conseil en placement. M. White est président de Frank White Enterprises Inc. et il est lié aux Fonds depuis 1957. Tous les membres du conseil des gouverneurs sont indépendants de la direction.

Afin de remplir efficacement son mandat, le conseil des gouverneurs a formé les comités suivants :

Le comité de vérification : Le comité examine les rapports annuels et semestriels qui sont envoyés aux porteurs de titres, il fournit aux vérificateurs indépendants des Fonds un moyen de soulever toute question non résolue auprès de la direction et il offre aux vérificateurs un organe leur permettant de maintenir leur indépendance. Le comité de vérification est composé de M. Frank White (président), de M. Ronald Singer, de M. Brahm Gelfand, de M. Garth MacRae et de M. Alain Benedetti.

Le comité d'examen des Fonds : Le comité est responsable de la supervision, entre autres choses, du rendement des Fonds, de certaines activités des gestionnaires des Fonds, des ententes de rabais de courtage sur titres gérés et des opérations sur titres. Le comité d'examen du Fonds est composé de M. Robert Ruggles (président), de M. Garth MacRae et de M. Richard Crowe.

Le comité de gouvernance : Le comité s'occupe notamment, du plan de relève, de la formation et de l'évaluation des membres, de leur sélection et de leur nomination, du code de déontologie, de la conformité aux lois et aux règlements, du mécanisme d'avertissement, et des faits nouveaux dans les règlements sur les valeurs mobilières relativement à la société de gestion et au secteur des placements. Le comité de gouvernance est composé de M. Alain Benedetti (président), de M. Richard Crowe et de M. Frank White.

Les représentants de l'équipe de gestion de portefeuille de la société de gestion présentent régulièrement un rapport au conseil des gouverneurs portant sur les activités des Fonds afin d'assurer que le mandat établi pour chaque Fonds est

Rapport du conseil des gouverneurs (suite)

respecté. La haute direction, y compris les représentants du comité de conformité de la société de gestion et le vérificateur interne, présente périodiquement un rapport au conseil des gouverneurs portant sur les contrôles mis en place par la société de gestion pour protéger l'actif des Fonds, et revoit et analyse les questions suivantes :

- Le respect du code de déontologie de la société de gestion;
- Le contrôle interne à l'égard de l'information financière;
- L'exactitude du calcul de la valeur liquidative quotidienne;
- La conformité aux exigences réglementaires.

Le directeur du service de Vérification interne présente des rapports au comité de vérification du conseil des gouverneurs portant sur les activités de la société de gestion qui touchent les Fonds. De plus, la société de gestion a créé un comité appelé le comité de surveillance des sous-conseillers et des solutions de portefeuille, lequel est responsable de l'évaluation et de la surveillance des sous-conseillers. Le comité de surveillance présente périodiquement un rapport au conseil des gouverneurs.

Le but et la fonction du conseil des gouverneurs continuent d'évoluer avec le temps, en fonction de la conjoncture du marché et des modifications apportées aux lois et règlements concernant les fonds de placement.

CDR 2007 Private Flow-Through LP

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers ci-joints ont été dressés par Goodman & Company, Conseil en placements ltée (la « société de gestion ») en sa qualité de société de gestion de la société en commandite. La société de gestion est responsable des informations et des déclarations contenues dans ces états financiers et dans d'autres sections du rapport annuel.

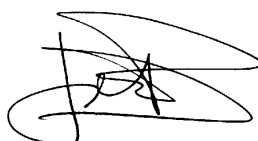
La société de gestion maintient des processus appropriés pour s'assurer que les informations financières publiées sont pertinentes et fiables. Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et incluent certains montants basés sur des estimations et des jugements faits par la société de gestion. Les principales conventions comptables que la société de gestion juge appropriées pour la société en commandite sont décrites à la note 2 afférente aux états financiers.

Le conseil d'administration de la société de gestion a délégué la surveillance du processus de présentation de l'information financière au comité de vérification. Il incombe au comité de vérification d'examiner les états financiers et le rapport annuel et de recommander leur approbation au conseil d'administration, ainsi que de rencontrer les membres de la direction et les vérificateurs internes et externes pour discuter des contrôles internes portant sur le processus de présentation de l'information financière, des questions de vérification et des problèmes liés à la présentation de l'information financière. Il incombe au conseil d'administration de la société de gestion d'examiner et d'approuver les états financiers et le rapport annuel sur recommandation du comité de vérification. Le conseil d'administration du commandité examine et approuve aussi les états financiers.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. a été nommé par les commanditaires pour agir à titre de vérificateur externe de la société en commandite. Les vérificateurs de la société en commandite n'ont pas examiné ces états financiers. En vertu de la législation sur les valeurs mobilières, le vérificateur doit, s'il n'a pas examiné les états financiers de la société en commandite, l'indiquer comme tel.



DAVID GOODMAN
Président et chef de la direction
Goodman & Company, Conseil en placements ltée



JOHN PEREIRA
Vice-président directeur et chef des finances
Goodman & Company, Conseil en placements ltée

Le 10 août 2009

CDR 2007 Private Flow-Through LP

ÉTAT DES TITRES EN PORTEFEUILLE (non vérifiés)

30 juin 2009

	Valeur nominale (en milliers de dollars)/ Nombre d'actions ou de parts	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)
ACTIONS (91,7 %)			
Métaux et mines divers (4,6 %)			
Adex Mining Inc.	156 000	94 \$	16 \$
Royal Nickel Corporation, à droit de vote restreint*	350 000	403	1 019
		497	1 035
Énergie (86,1 %)			
Angle Energy Inc.	508 500	2 378	2 166
Arriva Energy Inc., à droit de vote restreint*	1 333 500	2 000	360
Artek Exploration Ltd., à droit de vote restreint*	86 000	2 494	1 816
Athabasca Oil Sands Corp., à droit de vote restreint*	698 910	5 577	4 892
Connacher Oil and Gas Limited	80 000	400	72
Exshaw Oil Corp., à droit de vote restreint*	420 000	1 906	294
Forent Energy Inc.	5 314 018	3 000	797
Livingstone Energy Ltd.*	1 000 000	1 490	220
Monterey Exploration Ltd.	1 000 000	3 500	1 420
Nexstar Energy Ltd., cat. A, à droit de vote restreint	3 334 900	250	174
OSUM Oil Sands Corp.*	386 500	4 000	3 076
Power Play Resources Ltd.*	2 220 000	1 998	311
Serrano Energy Ltd.*	420 000	2 520	1 785
Sunshine Oilsands Ltd., cat. A, à droit de vote restreint*	635 000	2 000	1 925
		33 513	19 308
Or et métaux précieux (1,0 %)			
Rockhaven Resources Ltd.	835 000	501	104
Rockhaven Resources Ltd., bons de souscription, 13 déc. 2009*	417 500	–	19
Roxgold Inc.	1 625 000	699	49
Roxgold Inc., bons de souscription, 5 déc. 2009*	812 500	–	4
Valterra Resource Corporation	500 000	149	41
		1 349	217
COÛT ET JUSTE VALEUR MOYENS DES PLACEMENTS (91,7 %)			
		35 359	20 560
COÛTS DE TRANSACTION (0,0 %) (note 2)			
		(3)	–
TOTAL – COÛT ET JUSTE VALEUR MOYENS DES PLACEMENTS (91,7 %)			
		35 356	20 560
EMPRUNT BANCAIRE (0,0 %)			
Emprunt bancaire		–	–
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS (9,0 %)			
Dollars canadiens		2 028	2 028
Devises		–	–
		2 028	2 028
AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF NET (DE PASSIF) (–0,7 %)			
		(155)	(155)
ACTIF NET (100,0 %)			
		37 229 \$	22 433 \$

Le coût moyen et la juste valeur moyenne de certains titres peuvent être des montants différents de zéro mais arrondis à zéro.

* Ces titres ne sont pas cotés et sont évalués au moyen de techniques d'évaluation.

CDR 2007 Private Flow-Through LP

APERÇU DES TITRES EN PORTEFEUILLE (non vérifiés)

31 décembre 2008

PAR SECTEUR ¹⁾²⁾	Pourcentage de l'actif net total
Énergie	87,9
Trésorerie et équivalents (découvert bancaire)	9,4
Métaux et mines divers	2,6
Or et métaux précieux	0,9

PAR CATÉGORIE D'ACTIF ²⁾	Pourcentage de l'actif net total
Actions	91,4
Trésorerie et équivalents (découvert bancaire)	9,4

1) Compte non tenu des obligations, des débetures et des actions privilégiées.

2) Compte non tenu des autres éléments d'actif net (de passif) et des dérivés.

CDR 2007 Private Flow-Through LP

NOTES AFFÉRENTES À LA GESTION DES RISQUES FINANCIERS (non vérifiés)

30 juin 2009

A. Gestion des risques

L'objectif de placement de CDR 2007 Private Flow-Through LP (la « société en commandite ») est d'offrir à ses commanditaires un placement ouvrant droit à une aide fiscale dans un portefeuille diversifié d'actions de sociétés de ressources en vue de dégager un revenu et de réaliser une plus-value du capital.

Les activités de placement de la société en commandite l'exposent à bon nombre de risques financiers (voir la note 8 pour une description générale de ces risques). L'état des titres en portefeuille présente les titres détenus par la société en commandite et regroupe les titres par catégorie d'actifs et par segment de marché. La société de gestion cherche à minimiser toute incidence négative de ces risques sur le rendement de la société en commandite en ayant recours aux services de conseillers en valeurs professionnels expérimentés qui régulièrement contrôlent la répartition optimale de la société en commandite et suivent les événements qui se produisent sur le marché et qui diversifient le portefeuille de placement conformément aux objectifs de placement de la société en commandite.

Pour aider à la gestion des risques, la société de gestion a établi et conserve une structure de gouvernance permettant de surveiller les activités de placement de la société en commandite et d'assurer le respect des objectifs et des directives de placement de la société en commandite. Les risques importants auxquels s'expose la société en commandite sont décrits ci-après.

B. Risque de crédit

Au 30 juin 2009, à l'exception des placements à court terme, la société en commandite n'avait aucune exposition importante aux instruments de créance ni aux dérivés. Toutes les opérations de placement sont exécutées par les courtiers ayant obtenu une notation approuvée. Comme tel, le risque de défaut des opérations de placement avec des contreparties et des courtiers est considéré minime. Lorsque la notation tombe sous le seuil approuvé, la société de gestion prend les mesures appropriées.

C. Risque de taux d'intérêt

Au 30 juin 2009, à l'exception des placements à court terme, la plupart des actifs et passifs financiers de la société en commandite ne portaient pas intérêt. Par conséquent, la société en commandite n'est pas directement exposée à des risques importants attribuables aux fluctuations des taux d'intérêt du marché.

D. Autre risque de prix

L'autre risque de prix s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers varie en raison de la fluctuation des cours (autre que celle découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change) causée par des facteurs propres à un titre ou à son émetteur ou par tous les facteurs touchant un marché ou un segment de marché. Tous les instruments financiers détenus par la société en commandite étant exposés au risque de marché et présentant un risque de perte de capital, le risque de marché auquel la société en commandite est exposée découle principalement de la volatilité des cours des titres de placement. Si les cours des placements de la société en commandite avaient augmenté de 5 %, tous les autres facteurs demeurant inchangés, l'actif net aurait augmenté d'environ 1 028 000 \$. À l'inverse, si les cours de ces placements avaient diminué, l'actif net aurait diminué du même montant. Dans les faits, les résultats réels peuvent être différents de l'analyse de sensibilité approximative ci-dessus et l'écart peut être important.

E. Risque de change

Au 30 juin 2009 et au 31 décembre 2008, la société en commandite n'était pas exposée au risque de change.

CDR 2007 Private Flow-Through LP

ÉTATS DE L'ACTIF NET (non vérifiés)

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et les montants par part)	30 juin 2009	31 décembre 2008
Actif		
Placements, à la juste valeur*	20 560 \$	20 335 \$
Trésorerie et équivalents	2 028	2 103
Montant à recevoir pour les placements vendus	–	–
Intérêts, dividendes et autres éléments à recevoir	–	–
	22 588	22 438
Passif		
Découvert bancaire	–	–
Emprunt	–	–
Montant à payer pour les placements achetés	–	–
Frais de gestion à payer	46	49
Frais d'émission à payer	–	–
Primes de rendement à payer	–	–
Charges à payer	109	140
	155	189
Actif net représentant les capitaux propres (note 4)	22 433 \$	22 249 \$
Capitaux propres	40 888 \$	40 888 \$
Bénéfices non répartis (déficit) (note 4)	(18 455)	(18 639)
	22 433 \$	22 249 \$
*Placements, au coût moyen	35 356 \$	36 318 \$
Nombre de parts en circulation (note 4)	1 755 000	1 755 000
Actif net par part (note 2)	12,78 \$	12,68 \$

ÉTATS DES RÉSULTATS (non vérifiés)

Période indiquée à la note 1

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part)	2009	2008
Revenu de placement		
Intérêts	1 \$	7 \$
Dividendes	–	–
Retenue d'impôts étrangers	–	–
	1	7
Charges (note 3)		
Frais de gestion	216	370
Primes de rendement	–	–
Honoraires du comité d'examen indépendant	1	1
Frais d'information aux porteurs de parts	21	77
Frais d'administration liés aux porteurs de parts	146	205
Droits de garde et frais bancaires	10	14
Honoraires de vérification	9	17
Frais juridiques	2	2
Droits de dépôt	3	2
Charge d'intérêts	–	18
Coûts de transaction (notes 2 et 5)	4	20
	412	726
Revenu (perte) net de placement	(411)	(719)
Gain (perte) réalisé et non réalisé sur les placements		
Gain (perte) net réalisé à la vente de placements	(592)	570
Gain (perte) net de change réalisé et variation du gain (de la perte) de change non réalisé, montant net, et variation du gain (de la perte) non réalisé sur les instruments dérivés	–	–
Variation de la plus-value (moins-value) non réalisée des placements	1 187	5 615
Gain (perte) net sur les placements	595	6 185
Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités	184 \$	5 466 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités, par part (note 2)	0,11 \$	3,11 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

CDR 2007 Private Flow-Through LP

ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

(non vérifiés)

Période indiquée à la note 1

(en milliers de dollars canadiens)	2009	2008
Actif net au début de la période	22 249 \$	34 947 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités	184	5 466
Opérations des commanditaires		
Produit de l'émission	–	–
Frais d'émission	–	138
	–	138
Augmentation (diminution) de l'actif net	184	5 604
Actif net à la fin de la période	22 433 \$	40 551 \$

ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORERIE (non vérifiés)

Période indiquée à la note 1

(en milliers de dollars canadiens) 2009 2008

(en milliers de dollars canadiens)	2009	2008
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Revenu (perte) net de placement	(411)\$	(719)\$
Variation du fonds de roulement hors trésorerie		
(Augmentation) diminution des intérêts, dividendes et autres éléments à recevoir	–	–
Augmentation (diminution) des autres montants à payer	(34)	(605)
(Augmentation) diminution du montant à recevoir pour placements vendus	–	(2 165)
Augmentation (diminution) du montant à payer pour placements achetés	–	–
(Achat de placements)	(350)	(175)
Produit de la vente de placements	720	2 550
Gain (perte) net de change réalisé et variation du gain (de la perte) de change non réalisé, montant net	–	–
Trésorerie liée aux activités d'exploitation, montant net	(75)	(1 114)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Produit de l'émission	–	–
Frais d'émission	–	138
Augmentation (diminution) de l'emprunt	–	–
(Augmentation) diminution des charges d'intérêts reportées sur prêts bancaires	–	–
Trésorerie liée aux activités de financement, montant net	–	138
Trésorerie et équivalents au début de la période	2 103	126
Trésorerie et équivalents à la fin de la période	2 028 \$	(850)\$

La trésorerie et ses équivalents sont composés des éléments suivants :

Trésorerie	2 028 \$	(850)\$
Placements à court terme	–	–
	2 028 \$	(850)\$

CDR 2007 Private Flow-Through LP

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (non vérifiés)

30 juin 2009

1. Organisation de la société en commandite

La CDR 2007 Private Flow-Through LP (la « société en commandite ») a été constituée en vertu des lois de la province d'Ontario afin d'acquies des actions accreditives et d'autres titres de sociétés du secteur des ressources dans le but de réaliser une plus-value du capital pour les commanditaires. Les dates de constitution et de début des activités de la société en commandite sont les suivantes :

	Date de constitution	Date de début des activités
CDR 2007 Private Flow-Through LP	7 février 2007	29 mai 2007

Le commandité de la société en commandite est le suivant :

	Commandité	Date de constitution en société	Date du contrat de société en commandite
CDR 2007 Private Flow-Through LP	CDR 2007 Private Corporation	24 janvier 2007	18 avril 2007

Le commandité est responsable de la gestion de la société en commandite conformément aux modalités du contrat de société en commandite. La société en commandite a fait appel à Goodman & Company, Conseil en placements Ltée (la « société de gestion ») pour des services de placement, de gestion, administratifs et autres.

Dates de présentation de l'information financière intermédiaire

L'état des titres en portefeuille est arrêté au 30 juin 2009. Les états de l'actif net sont arrêtés au 30 juin 2009 et au 31 décembre 2008. Les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie portent sur les périodes terminées les 30 juin 2009 et 2008.

Ces états financiers présentent la situation financière et les résultats des activités de la société en commandite. Par conséquent, ils ne présentent pas tous les actifs, passifs, produits et charges des commanditaires.

Opérations de la société de gestion

Tous les administrateurs, dirigeants et salariés (les « salariés ») de la société de gestion sont assujettis au code de déontologie et aux normes d'éthique professionnelle de cette dernière (le « Code »). Ce Code a pour objet de protéger les intérêts de tous les investisseurs de la société en commandite. Il a été lu et approuvé par le conseil d'administration du commandité et le conseil des gouverneurs de la société en commandite et il comprend une politique sur les opérations à laquelle les salariés doivent se conformer.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Les principales conventions comptables de la société en commandite sont les suivantes :

a) Mode de présentation

Ces états financiers, préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, comprennent des estimations et des hypothèses faites par la société de gestion qui pourraient avoir une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif, du passif, des revenus et des charges de la période. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

b) Évaluation des placements

Conformément au chapitre 3855, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », les placements, les options et les instruments dérivés sont réputés être détenus à des fins de transaction et doivent être évalués à la juste valeur. L'incidence de ce chapitre porte principalement sur la détermination de la juste valeur des actifs financiers cotés sur un marché actif, qui doit être fondée sur le cours acheteur pour les positions acheteur et sur le cours vendeur pour les positions vendeur plutôt que sur le cours de clôture.

Le 8 septembre 2008, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières ont adopté les modifications apportées au Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement (le « Règlement 81-106 ») qui exigent que tous les fonds de placement calculent leur valeur liquidative à toutes fins autres que l'établissement des états financiers conformément à l'article 14.2 du Règlement 81-106. Ces modifications permettent à la société en commandite de présenter deux valeurs liquidatives distinctes : une aux fins de l'établissement des états financiers, qui est calculée selon les PCGR du Canada et appelée « actif net selon les PCGR » (« actif net »), et l'autre à toutes les autres fins, comme les achats et les rachats, qui est calculée conformément au Règlement 81-106 et appelée « valeur liquidative aux fins des opérations » (« valeur liquidative »). Par conséquent, l'actif net selon les PCGR calculé aux fins de présentation de l'information financière peut différer de la valeur liquidative aux fins des opérations. S'il y a lieu, la note 7 aux états financiers présente un rapprochement de la valeur liquidative aux fins des opérations et de l'actif net selon les PCGR.

La juste valeur des placements à la date de présentation de l'information financière est déterminée comme suit :

- i) Toutes les positions acheteur en titres cotés sur une bourse reconnue sont évaluées au cours acheteur de clôture à la date d'évaluation. Toutes les positions vendeur en titres cotés sur une bourse reconnue sont évaluées au cours vendeur de clôture à la date d'évaluation. Les

CDR 2007 Private Flow-Through LP

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite) (non vérifiés)

30 juin 2009

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

titres négociés hors cote, à l'exception des titres négociés sur le NASDAQ, sont évalués au cours acheteur de clôture établi par un courtier reconnu.

Les placements dans des titres non cotés ou non liquides sont évalués au moyen de techniques d'évaluation. Ces techniques comprennent, entre autres, la référence à la valeur actuelle d'instruments semblables, l'utilisation des informations disponibles sur des transactions récemment conclues sur le marché dans des conditions normales de concurrence, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et les modèles d'évaluation des options. La juste valeur de certains titres peut être estimée au moyen de techniques d'évaluation reposant sur des hypothèses qui ne s'appuient pas sur des données observables sur le marché.

Si, de l'avis de la société de gestion, le cours du marché d'un titre est inexact, non fiable ou non disponible, le titre est évalué à la juste valeur déterminée par la société de gestion.

- ii) Les obligations et les débetures sont évaluées au cours acheteur estimatif de clôture d'un courtier reconnu pour les positions acheteur et au cours vendeur estimatif de clôture pour les positions vendeur.
- iii) Les placements dans les fonds sous-jacents sont évalués à la valeur liquidative par part de chaque série. Si la valeur liquidative n'est pas disponible, les placements dans les fonds de placement sont évalués en fonction de la valeur liquidative la plus récemment publiée ou de la juste valeur établie par la société de gestion.
- iv) Les placements à court terme sont évalués au cours du marché, au coût après amortissement majoré des intérêts courus, lequel avoisine la juste valeur.
- v) Les bons de souscription non cotés sont évalués selon un modèle d'évaluation tenant compte de facteurs tels que la valeur marchande du titre sous-jacent, le prix de levée, la volatilité et les modalités du bon de souscription.
- vi) Les contrats à terme de gré à gré sont évalués au cours du marché au moyen du dernier cours acheteur pour les positions acheteur et du dernier cours vendeur pour les positions vendeur. Le cours de clôture est utilisé lorsque les cours acheteur et vendeur ne sont pas disponibles.
- vii) La juste valeur des swaps de taux d'intérêt correspond au montant estimatif que la société en commandite recevrait ou verserait pour liquider le swap, compte tenu des taux d'intérêt actuels et de la qualité de crédit actuelle des contreparties de swap.
- viii) Les contrats à terme standardisés sont évalués en fonction du dernier cours acheteur pour les positions acheteur et du dernier cours vendeur pour les positions vendeur. Le prix de règlement est utilisé lorsque les cours acheteur et vendeur ne sont pas disponibles.
- ix) La juste valeur des placements et des autres actifs et passifs libellés en devises est convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur à midi à chaque date d'évaluation. En vertu de la politique de la société en commandite relativement à l'évaluation à la juste valeur, lorsque les taux de change à 15 h diffèrent considérablement de ceux en vigueur à midi à une date d'évaluation donnée, la valeur marchande des placements et des autres actifs et passifs libellés en devises est convertie en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à 15 h à cette date d'évaluation.

c) Autres actifs et autres passifs

Les intérêts et les dividendes à recevoir, les montants à recevoir des courtiers et les autres éléments d'actif net sont considérés comme des prêts et créances et sont comptabilisés au coût après amortissement. De la même manière, les charges à payer, les montants payables aux courtiers et les autres passifs sont considérés comme d'autres passifs financiers et sont constatés au coût après amortissement. Ces encours étant de court terme, le coût après amortissement de ces actifs et de ces passifs avoisine leur juste valeur.

d) Coût des placements

Le coût des placements correspond au montant payé pour chaque titre et est établi en fonction du coût moyen, compte non tenu des coûts de transaction. Les opérations de placement sont comptabilisées à la date à laquelle elles ont lieu.

e) Coûts de transaction

Les coûts de transaction sont des coûts différentiels directement attribuables à l'acquisition, à l'émission ou à la cession d'un placement, qui comprennent les honoraires et commissions versés à des mandataires ou agents, des conseils et des courtiers et contrepartistes, les sommes prélevées par les organismes de réglementation et les bourses de valeurs, ainsi que les taxes et droits de transfert. Conformément aux recommandations du chapitre 3855, les coûts de transaction sont passés en charges et inclus dans les états des résultats, au poste « Coûts de transaction ».

f) Trésorerie et équivalents

La trésorerie et ses équivalents sont composés de dépôts en espèces et d'instruments de créance à court terme dont l'échéance est de moins de 90 jours.

CDR 2007 Private Flow-Through LP

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite) (non vérifiés)

30 juin 2009

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

g) Opérations de placement et constatation des revenus

Toutes les opérations de placement sont comptabilisées le jour ouvrable au cours duquel l'ordre d'achat ou de vente a été exécuté. Les gains et les pertes réalisés découlant des opérations de placement ainsi que la plus-value ou la moins-value non réalisée des placements sont calculés selon la méthode du coût moyen.

Le revenu de placement est constaté selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les intérêts créditeurs sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés, et les dividendes ainsi que les distributions de fiducies de placement sont inscrits à la date ex-dividende.

Aux fins de l'impôt sur le revenu, le prix de base rajusté des actions accréditives est réduit du montant des frais ayant fait l'objet d'une renonciation en faveur de la société en commandite. À la vente de ces actions, le gain en capital qui en découle est distribué aux commanditaires au prorata du nombre de parts qu'ils détiennent.

h) Évaluation des parts de la société en commandite pour le calcul de la valeur liquidative aux fins des opérations

La valeur liquidative par part de la société en commandite est calculée à la fin de chaque jour ouvrable de la société de gestion (la « date d'évaluation ») en divisant la valeur liquidative (« valeur liquidative aux fins des opérations ») de la société en commandite par le nombre de ses parts en circulation.

i) États des flux de trésorerie

Les états des flux de trésorerie sont présentés si la société en commandite a recours à des opérations de levier ou à des emprunts. Les frais d'émission liés à l'offre initiale des parts de la société en commandite ont été portées en diminution des capitaux propres.

j) Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités, par part

Le poste « Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités, par part » figure dans l'état des résultats et correspond à l'augmentation ou à la diminution de l'actif net liée aux activités de la période, divisée par le nombre moyen de parts en circulation pour la période.

k) Répartition des revenus et des pertes de la société en commandite

La quasi-totalité, soit 99,99 %, des revenus ou des pertes de la société en commandite pour l'exercice est attribuée aux commanditaires à la fin de l'exercice au prorata du nombre de parts qu'ils détiennent. La société en commandite n'est pas une personne morale imposable. Il n'y a donc pas lieu de constituer une charge d'impôts.

Le commandité a droit à 0,01 % du revenu net ou prend en charge 0,01 % de la perte de la société en commandite. Le revenu net est établi selon les PCGR.

l) Montants différents de zéro, mais arrondis à zéro

Certains soldes présentés dans les états financiers peuvent être des montants différents de zéro mais arrondis à zéro.

3. Revenus et charges

Frais de gestion

La société en commandite paie des frais de gestion à la société de gestion en contrepartie des conseils, des recommandations et des services reçus.

Les frais de gestion de la société en commandite correspondent à un pourcentage annualisé de 2 % de la valeur liquidative aux fins des opérations de la société en commandite. Ils sont calculés quotidiennement et payés à la fin du mois à terme échu, selon un pourcentage de la valeur liquidative à la fin du mois, conformément à la convention de gestion de la société en commandite.

Primes de rendement

La société de gestion a droit à une prime de rendement versée par la société en commandite et correspondant à 20 % de l'excédent de la valeur liquidative aux fins des opérations, par part, sur 28 \$, à la date de la prime de rendement. La prime de rendement est calculée par part et multipliée par le nombre de parts en circulation à la date de la prime de rendement. La prime de rendement est calculée à la date de la prime de rendement et versée aussitôt que possible par la suite. La prime de rendement due au 30 juin 2009 était de néant (néant en décembre 2008).

Charges

La société de gestion est responsable de la gestion des activités quotidiennes de la société en commandite. Elle acquitte tous les frais d'administration et toutes les charges liées à ses activités, soit les frais juridiques et les honoraires de vérification, les intérêts, les frais d'administration ainsi que les frais liés à la préparation de rapports financiers et autres rapports, et à l'application des lois, règlements et procédures. Ces charges sont payées par la société de gestion, qui se fait ensuite rembourser par la société en commandite.

CDR 2007 Private Flow-Through LP

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite) (non vérifiés)

30 juin 2009

3. Revenus et charges (suite)

Les commissions de courtage versées lors d'opérations sur titres font partie des charges d'exploitation, conformément au chapitre 3855. Ces commissions ne font pas partie du coût d'achat et ne sont pas déduites du produit de la vente de titres.

4. Capitaux propres

Le capital de la société en commandite correspond aux capitaux propres représentant l'actif net et est composé des parts émises et des bénéfices non répartis. Le capital de la société en commandite n'est soumis à aucune exigence réglementaire. Il est géré conformément aux objectifs, aux politiques et aux restrictions de placement de la société en commandite, tels qu'ils sont mentionnés dans son prospectus. Les parts de la société en commandite ont été émises à un prix de 25 \$ la part, sous réserve d'une souscription minimale de 1 000 parts à un prix de 25 000 \$.

Toutes les parts de société en commandite sont de même catégorie et comportent des droits et privilèges égaux, y compris une participation équivalente dans toute distribution effectuée par la société en commandite, et le droit à un vote à chaque assemblée des commanditaires. Le 29 mai 2007, 1 755 000 parts de la société en commandite ont été émises.

Les opérations sur capitaux propres pour le semestre terminé le 30 juin 2009 et l'exercice terminé le 31 décembre 2008 s'établissent comme suit :

	30 juin 2009	31 décembre 2008
Parts en circulation au début de la période	1 755 000	1 755 000
Souscriptions	—	—
Réinvestissements	—	—
Rachats	—	—
Parts en circulation à la fin de la période	1 755 000	1 755 000

Les variations des bénéfices non répartis (déficit) pour le semestre terminé le 30 juin 2009 et l'exercice terminé le 31 décembre 2008 s'établissent comme suit :

(en milliers de dollars)	30 juin 2009	31 décembre 2008
Bénéfices non répartis (déficit) au début de la période	(18 639)\$	(5 760)\$
Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités	184	(12 879)
Bénéfices non répartis (déficit) à la fin de la période	(18 455)\$	(18 639)\$

5. Opérations entre apparentés

a) Opérations de portefeuille

Les commissions de courtage versées relativement aux opérations sur titres pour le semestre terminé le 30 juin 2009 se sont élevées à 4 000 \$ (20 000 \$ en 2008). Corporation de valeurs mobilières Dundee n'a reçu aucune part de ce montant (1 000 \$ en 2008). Pour le semestre terminé le 30 juin 2009, les rabais de courtage sur titres gérés payés se sont établis à néant (néant en 2008). Les rabais de courtage sur titres gérés correspondent aux montants payés indirectement aux tiers par l'entremise d'un courtier pour des services, autres que des opérations sur titres, reçus par la société en commandite.

Patrimoine Dundee Inc. est, indirectement, la société mère du commandité et de Valeurs mobilières Dundee, un des agents placeurs de la société en commandite. En conséquence, la société en commandite est apparentée à Valeurs mobilières Dundee.

b) Placements privés

En plus des commissions versées sur les opérations sur titre mentionnées en a) ci-dessus, la société en commandite investit dans des actions accréditatives par l'entremise de courtiers inscrits, notamment Valeurs mobilières Dundee. Les commissions sur les actions accréditatives sont versées directement par l'émetteur des actions au courtier. Dans certaines circonstances, Valeurs mobilières Dundee et les autres agents peuvent être habilités à recevoir des honoraires et, dans certains cas, avoir le droit d'acheter des actions dans le cadre de la vente d'actions accréditatives à la société en commandite.

c) Premier appel public à l'épargne de la société en commandite

La société en commandite a versé des honoraires de 6,75 % aux agents pour chaque part vendue dans le cadre de ses placements, sauf pour les 200 000 premières parts (5 000 000 \$) acquises par des personnes figurant sur la liste du chef de la direction, pour lesquelles les honoraires des agents sont de 3,375 %. Environ 592 000 \$ ont été versés à Valeurs mobilières Dundee à ce titre.

CDR 2007 Private Flow-Through LP

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite) (non vérifiés)

30 juin 2009

6. Rapprochement de l'actif net par part et de la valeur liquidative aux fins des opérations par part

Le tableau qui suit présente un rapprochement de l'actif net par part et de la valeur liquidative aux fins des opérations par part. La principale raison de l'écart entre l'actif net selon les PCGR et la valeur liquidative aux fins des opérations est décrite à la note 2 ci-dessus.

30 juin 2009		31 décembre 2008	
Actif net selon les PCGR, par part (\$)	Valeur liquidative aux fins des opérations, par part (\$)	Actif net selon les PCGR, par part (\$)	Valeur liquidative aux fins des opérations, par part (\$)
12,78	12,89	12,68	12,73

7. Dispense de l'obligation de dépôt

La société en commandite se prévaut de la dispense disponible aux termes de la partie 2,11 du Règlement 81-106, appelé « Information continue des fonds d'investissement », qui dispense un fonds d'investissement qui n'est pas un émetteur assujéti de déposer publiquement ses états financiers pour un exercice ou une période intermédiaire.

8. Gestion des risques financiers

Les activités de placement de la société en commandite l'exposent à divers risques financiers : le risque de crédit, le risque d'illiquidité et le risque de marché (ce qui inclut le risque de taux d'intérêt, le risque de change et l'autre risque de prix). Le niveau de risque est fonction des objectifs de placement de la société en commandite et du type de placements qu'elle effectue.

La société de gestion de la société en commandite cherche à minimiser ces risques en employant des gestionnaires de portefeuille expérimentés qui gèreront quotidiennement le portefeuille de titres de la société en commandite en fonction des événements qui surviennent sur le marché et des objectifs de placement de la société en commandite. Les informations propres à la société en commandite à fournir aux termes des chapitres 3862 et 3863 sont présentées dans notes afférentes à la gestion des risques financiers comprises dans l'état des titres en portefeuille. Les résultats réels seront différents de l'analyse de sensibilité décrite dans les notes afférentes à la gestion des risques financiers, et l'écart peut être important.

La société de gestion maintient des pratiques en matière de gestion du risque qui comprennent la surveillance de la conformité aux restrictions de placement afin de s'assurer que la société en commandite est gérée conformément à ses objectifs et stratégies de placement et aux règlements sur les valeurs mobilières.

En outre, les positions exposées aux risques décrits précédemment sont surveillées périodiquement par les gestionnaires de portefeuille et examinées par le comité d'examen de la société en commandite tous les trois mois.

A. Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une contrepartie à un instrument financier manque à l'une des obligations qu'elle a contractées avec la société en commandite. La juste valeur d'un instrument financier est déterminée en tenant compte de la notation de l'émetteur et représente par conséquent le risque de crédit maximal de la société en commandite. Toutes les opérations sur titres sont réglées à la livraison par l'intermédiaire des courtiers. Le risque de crédit lié à la société en commandite est faible puisque la livraison des titres vendus a lieu une fois que le courtier a reçu le paiement. Le paiement d'un achat est effectué une fois que le courtier a reçu les titres. L'opération est annulée si l'une des parties ne s'acquitte pas de ses obligations.

B. Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité s'entend du risque qu'une société en commandite ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations à temps ou à un prix raisonnable. La société en commandite conserve des positions en trésorerie et en équivalents de trésorerie suffisantes pour maintenir sa liquidité. La société en commandite peut, de temps à autre, détenir des titres qui ne sont pas négociés sur un marché actif et qui peuvent être non liquides. Ces placements sont présentés, dans l'état des titres en portefeuille, comme des titres émis dans le cadre d'un placement privé ou des titres faisant l'objet de restrictions.

C. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur des placements portant intérêt de la société en commandite varie en raison de fluctuations des taux d'intérêt en vigueur sur les marchés. Il découle aussi du fait qu'une société en commandite investit dans des instruments financiers portant intérêt. La société en commandite s'expose au risque de taux d'intérêt par ses placements dans les titres de créance (tels que les obligations, les débentures ou les instruments à court terme) et les instruments dérivés sur taux d'intérêt, le cas échéant. Les autres actifs et les autres passifs sont par nature de courte durée et ne portent pas intérêt. L'effet des fluctuations des taux d'intérêt sur la trésorerie et les équivalents investis aux taux d'intérêt en vigueur sur les marchés à court terme est faible.

CDR 2007 Private Flow-Through LP

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite) (non vérifiés)

30 juin 2009

8. Gestion des risques financiers (suite)

D. Autre risque de prix

L'autre risque de prix s'entend du risque que la valeur des instruments financiers varie en raison de la fluctuation des cours (autre que celle découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change) causée par des facteurs propres à un titre ou à son émetteur ou par tous les facteurs touchant un marché ou un segment de marché. La société en commandite est exposée au risque de marché étant donné que tous les instruments financiers qu'elle détient sont exposés au risque de marché et présentent un risque de perte de capital. Le niveau de risque maximum découlant des instruments financiers équivaut à leur juste valeur, sauf pour les options vendues et les contrats à terme standardisés pour lesquels les pertes éventuelles sont illimitées.

E. Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la valeur d'un instrument financier varie en raison de la fluctuation des taux de change. Il découle des instruments financiers (trésorerie et équivalents et instruments dérivés libellés en devise) libellés dans une monnaie autre que le dollar canadien, la monnaie fonctionnelle de la société en commandite. Par conséquent, la valeur des instruments financiers libellés en devise de la société en commandite variera en raison de la fluctuation des taux de change de ces monnaies par rapport à la monnaie fonctionnelle de la société en commandite. Les obligations émises en monnaies étrangères sont inscrites dans le portefeuille de placement.

9. Passage aux normes IFRS

Le Conseil des normes comptables du Canada a confirmé que les PCGR du Canada applicables aux entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes, y compris les fonds d'investissement, seront remplacés par les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») à compter du 1^{er} janvier 2011. Les IFRS s'appliqueront aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011, soit à partir de l'exercice terminé le 31 décembre 2011 pour la société en commandite.

Au 30 juin 2009, la société de gestion travaillait à l'élaboration d'un plan de conversion lui permettant de respecter le calendrier établi par l'ICCA pour le passage aux normes IFRS. Les principaux éléments du plan sont les informations à fournir concernant l'incidence qualitative des IFRS sur les états financiers au 31 décembre 2009 et 2010, les informations à fournir concernant leur incidence quantitative (le cas échéant) sur les états financiers au 31 décembre 2010 et la préparation des états financiers intermédiaires au 30 juin 2011 et des états financiers annuels au 31 décembre 2011 conformément aux IFRS.

D'après son évaluation actuelle des différences entre les PCGR du Canada et les IFRS, la société de gestion ne prévoit pas que le passage aux IFRS aura une incidence sur l'actif net ou la valeur liquidative de la société en commandite. À l'heure actuelle, la société de gestion prévoit que les répercussions des IFRS sur les états financiers de la société en commandite seront des informations supplémentaires à fournir et des modifications éventuelles à la présentation des états financiers.

10. Modifications au chapitre 3862, « Instruments financiers – informations à fournir »

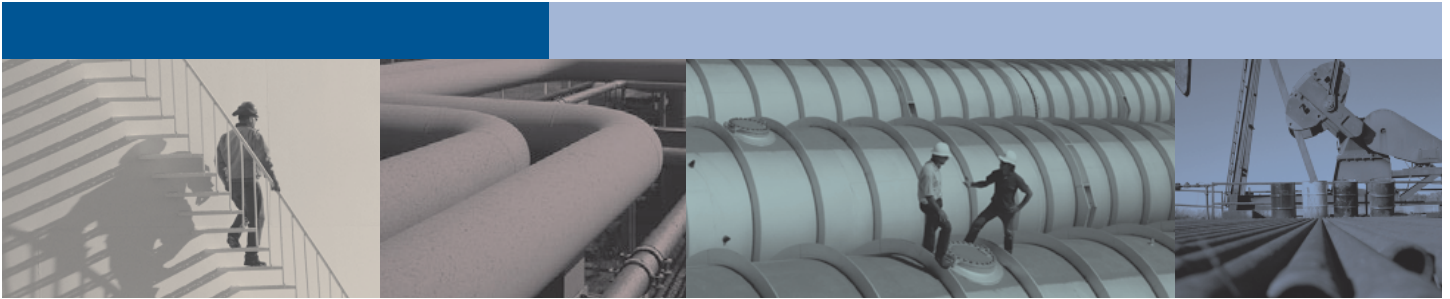
Le 5 mars 2009, le Conseil des normes comptables (« CNC ») a publié des modifications au chapitre 3862, « Instruments financiers – informations à fournir ». Aux termes de ces modifications, des informations supplémentaires doivent être fournies relativement à l'évaluation de la juste valeur constatée dans les états financiers. Une hiérarchie à trois niveaux a été mise en place pour ces informations supplémentaires à fournir :

- Niveau 1 : les cours (non ajustés) des marchés actifs pour les actifs et les passifs semblables;
- Niveau 2 : les données autres que les cours de marchés inclus dans le niveau 1 fondées sur des informations observables sur l'actif et le passif, tant de manière directe (p. ex., les cours) qu'indirecte (p. ex., les données tirées des cours);
- Niveau 3 : les données sur l'actif et le passif non fondées sur des informations de marché observables. D'autres informations quantitatives sont exigées pour les titres de niveau 3.

Ces modifications s'appliquent aux exercices se terminant après le 30 septembre 2009. Elles n'ont aucune incidence sur les résultats ou la situation financière de la société en commandite.

Cette page a été laissée en blanc intentionnellement.

Cette page a été laissée en blanc intentionnellement.



CDR 2007 PRIVATE FLOW-THROUGH LP

**Fiduciaire,
agent des transferts
et agent des registres**

Société de fiducie Computershare du Canada

100, avenue University
North Tower, 9^e étage
Toronto (Ont.) M5J 2Y1

Tél. : 1-800-564-6253

**Canada Dominion
Resources Group**

Ontario

Dundee Place
1, rue Adelaide E., bur. 2900
Toronto (Ont.) M5C 2V9

Est du Canada

1200, av. McGill College, bur. 2300
Montréal (Qc) H3B 4G7

Ouest du Canada

350, 7^e Av. S.-O., bur. 3250
Calgary (Alb.) T2P 3N9

Four Bentall Centre
1055, rue Dunsmuir, bur. 3434
C.P. 49217
Vancouver (C.-B.) V7X 1K8

Tél. : 1-800-268-8186
www.canadadominion.com